

En septembre, mon amendement au Projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine » visant à faire de l'accès à la culture dans le monde du travail l'un des objectifs de la politique culturelle, était adopté avec le soutien de plus d'une trentaine de députés.

Plusieurs entreprises<sup>[1]</sup> ont fait de leur environnement de travail un véritable outil de vivre-ensemble, porteur d'une nouvelle culture d'entreprise, en mettant à disposition des locaux modernes et propices aux échanges (open spaces, salles de repos...). Mais on ne peut se contenter d'un simple « relooking » du monde du travail : afin de favoriser la cohésion, l'intégration et la mixité sociale, l'accès à la culture doit être facilité.

En généralisant l'existence de pratiques culturelles au sein des entreprises, on recrée du lien entre salariés, on les encourage à prendre possession d'un lieu de partage, à s'exprimer et à s'ouvrir sur le monde. C'est d'autant plus important que les salariés issus de classes sociales moins favorisées ont moins tendance à fréquenter les lieux de culture pendant leur temps libre.

Mon amendement s'inscrit dans une parfaite cohérence avec la démarche du Gouvernement, qui veut inciter les entreprises à favoriser la mobilisation civique de leurs salariés. Sachant que l'on passe généralement beaucoup de temps sur son lieu de travail, l'entreprise a un rôle à jouer dans la diffusion des valeurs qui rassemblent les Français.

Encourager les salariés à s'investir dans une activité de service public ou une activité associative, favoriser l'accès à la culture dans le monde du travail... sont autant d'aspects du *nouveau contrat social* qui s'impose à nous, alors que nous nous relevons à peine des attentats qui ont endeuillé notre pays.

Car il n'existe rien de plus efficace, contre l'ignorance et la violence, que la culture et le civisme !

Pour en savoir plus :

Lien vers l'amendement d'Hervé Féron visant à favoriser l'accès à la culture dans le monde du travail : <http://www.nosdeputes.fr/14/amendement/3068/300>

Lien vers le communiqué du Gouvernement relatif à la mobilisation civique au sein des entreprises : <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/20158.pdf>

---

[1] Ubisoft, Crédit Agricole ou encore Sanofi